

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
28 MARS 2014

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Date d'affichage : 24/03/2014

Date de convocation : 24/03/2014

L'an deux mille quatorze et le vingt huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de VALDURENQUE, régulièrement convoqué le 24 mars 2014 par M. Jean-Louis BATTUT, Maire en exercice s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M Jean-Paul LAVAGNE, plus âgé des membres élus

Etaient présents : Mme Pierrette STEFANI, Mme Catherine VILLAR, M. Philippe LAUBER, Mme Rose-Anne LISERRA, M. Lionel ROGNE, Mme Caroline BONNAFOUS, Mme Christelle COUSINIE, M. Manuel BLASQUEZ, Mme Nathalie VIDAL, M. Jean-Louis BATTUT, Mme Marie-José MIALHE, M. Jean-François PINTE, M. Christian AZEMA, M. Jean-Paul LAVAGNE
Mme STEFANI a été désignée en qualité de secrétaire.

ELECTION DU MAIRE

M. LAVAGNE a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire, la condition de quorum étant remplie.

Monsieur Jean-Louis BATTUT s'est porté candidat.

Résultat du 1^{ère} tour de scrutin

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Nombre de suffrages obtenus : 14

Monsieur Jean-Louis BATTUT a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de M. BATTUT, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 3 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à **trois** le nombre d'adjoints au maire de la commune.

Election du 1^{er} adjoint

Monsieur le Maire a proposé M. Jean-Paul LAVAGNE au poste de 1^{er} adjoint

Résultat du 1^{ère} tour de scrutin

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Nombre de suffrages obtenus : 14

Monsieur Jean-Paul LAVAGNE a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

Election du 2^{ème} adjoint

Monsieur le Maire a proposé M. Patrick MORENO au poste de 2^{ème} adjoint

Résultat du 1^{ère} tour de scrutin

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Nombre de suffrages obtenus : 14

Monsieur Patrick MORENO a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

Election du 3^{ème} adjoint

Monsieur le Maire a proposé M. Christian AZEMA au poste de 3^{ème} adjoint

Résultat du 1^{ère} tour de scrutin

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Nombre de suffrages obtenus : 14

Monsieur Christian AZEMA a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

DESIGNATION DES DELEGUES

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Monsieur BATTUT Jean-Louis, titulaire

Monsieur LAVAGNE Jean-Paul, suppléant.

Délégué à la commission de transfert des charges de la communauté d'agglomération Castres-Mazamet

Monsieur Jean-Louis BATTUT

Syndicat Départemental d'Energies du Tarn

Monsieur MORENO Patrick, titulaire

Monsieur LAVAGNE Jean-Paul, suppléant

Syndicat d'Adduction d'Eau potable du Pas des Bêtes

Monsieur BATTUT Jean-Louis, titulaire

Monsieur LAVAGNE Jean-Paul, suppléant

Cnas

Monsieur MORENO Patrick

Correspondant défense

Monsieur LAVAGNE Jean-Paul

COMMISSIONS

Budget : M. BATTUT, M. LAVAGNE, M. MORENO, M. AZEMA, Mme STEFANI, Mme BONNAFOUS

Travaux : M. BATTUT, M. LAVAGNE, M. MORENO, M. AZEMA, M. PINTE, M. ROGNE

Embellissement : M. MORENO, Mme STEFANI, Mme VILLAR, Mme LISERRA, Mme BONNAFOUS, M. ROGNE

Appel d'offres : Titulaires M. BATTUT, M. LAVAGNE, M. AZEMA – Suppléants : M. MORENO, M. BLASQUEZ, M. LAUBER

Ecole : M. BATTUT, M. AZEMA, Mme VILLAR, Mme LISERRA, Mme VIDAL, Mme COUSINIE

Associations : M. AZEMA, Mme VILLAR, Mme LISERRA, M. BLASQUEZ, Mme MIALHE

Centre Communal d'Action Sociale : M. BATTUT, M. AZEMA, Mme VILLAR, Mme VIDAL, Mme MIALHE

Jumelage : M. BATTUT, M. LAUBER, M. BLASQUEZ, M. MORENO

DELEGATION DE FONCTIONS

Le Conseil Municipal, considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, donne au maire l'ensemble des délégations prévues par l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales pour la durée de son mandat. Monsieur le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation

INDEMNITES DE FONCTION

A la demande du Maire, l'indemnité de fonction prévue au taux de 31% de l'indice brut 1015 est ramenée au taux de 22%, soit 836.32€ brut au lieu de 1178.46€ brut.

Celle des adjoints est ramenée de 8.25% à 7.5% de l'indice brut 1015, soit 285.11€ brut au lieu de 313,82€ brut.

QUESTIONS DIVERSES

Tableau des effectifs du personnel communal

Au 1^{er} janvier 2014 le tableau des effectifs du personnel communal est le suivant :

1 rédacteur, 1 adjoint administratif 2^{ème} classe à 13H /hebdomadaire, 1 adjoint technique principal 1^{ère} classe, 2 adjoints techniques principal 2^{ème} classe dont 1 à 27H30/hebdomadaire, 1 ATSEM 1^{ère} classe à 30H/hebdomadaire, 1 adjoint d'animation à 22H/hebdomadaire, 1 jeune en Contrat Emploi Avenir à 26H/hebdomadaire, 1 jeune en Contrat Unique d'Insertion à 20H/Hebdomadaire

Modification simplifiée PLU

Monsieur le maire rappelle au conseil Municipal que le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune a été approuvé le 27 juin 2013.

Il indique qu'à l'occasion de l'instruction des demandes d'autorisation de construire, des anomalies ont été constatées dans le règlement écrit et graphique.

- *la première concerne un report de trame erronée figurant dans le règlement graphique au lieu dit « La Tuilerie du Causse ». Cette trame correspond à la zone de protection de la décharge du Pioch de Gaïx matérialisée par l'indicatif Ai . En se référant au dossier de PLU arrêté, on constate que cette trame n'existait pas à cette phase de procédure. Cette erreur matérielle nécessite d'engager une modification simplifiée du PLU pour rétablir le document d'origine.*

- *La seconde traite des règles d'implantation des constructions par rapport à l'axe des autres voies fixées à l'article 6 des zones UC et UD. La distance minimale de recul fixée à 10 mètres n'est pas adaptée au contexte local, souvent constitué de petites parcelles. D'autre part, cette disposition réglementaire ne favorise pas une gestion économe des espaces ainsi qu'une densification des constructions. Il est donc nécessaire de réduire ce recul. La procédure de modification simplifiée permettra de minorer cette distance de 20 % pour atteindre un retrait minimal de 8 mètres.*
- *La troisième concerne l'article 7 de la zone UD : distance des constructions par rapport aux limites séparatives 0 ou 3 mètres.*

Enquête publique

Une enquête publique sera ouverte prochainement pour le transfert de la voirie et des réseaux du lotissement LOUBET (Impasse Pratescou) dans le domaine public et pour une modification du PLU

Révision des tarifs du SPANC

Une augmentation de 3% sera appliquée sur le tarif du SPANC (Service Public d'assainissement non collectif) à partir du 23 avril 2014 comme prévu dans le marché.

Convention pour l'hébergement de concentrateur dans le cadre du projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF

Le conseil Municipal autorise le maire a signer une convention avec GrDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur sur les bâtiments communaux

Taxe vide-grenier

Comme les années précédentes une redevance de **15€** pour occupation du domaine public sera demandée à l'association « M.J.C de Valdurenque », organisatrice du vide-grenier le 15 juin 2014.